



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 228 - DECEMBRE 2012**

# SOMMAIRE

## Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

### Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Autre - Récépissé de déclaration au titre des services à la personne au bénéfice de CAGNIART Stéphanie, Auto Entrepreneur, domiciliée, 74, Route de la Durance

-  
13860 PEYROLLES EN PROVENCE ..... 1

Autre - Récépissé de déclaration au titre des services à la personne au bénéfice de GRANGIER Cécile, Auto Entrepreneur, domiciliée, 16, Rue des Forges - 13010 MARSEILLE ..... 4

## Le préfet des Bouches- du- Rhône

### Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Arrêté N °2012292-0001 - Arrêté Domiciliation Aide Médicale d'Etat ..... 7

Arrêté N °2012310-0004 - portant agrément de l'organisme « Habitat Pluriel » pour des activités « d'intermédiation locative et de gestion locative sociale » (Article L365-4 du CCH) ..... 11

### Secrétariat Général

Arrêté N °2012340-0001 - portant délégation de signature à Madame Denise CABART, conseiller d'administration de l'intérieur, de l'outre- mer et des collectivités territoriales, directeur de la réglementation et des libertés publiques ..... 15

### Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale

Arrêté N °2012332-0004 - Arrêté établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L211-13-1 du code rural ..... 22





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Autre**

**signé par Autre signataire  
le 20 Novembre 2012**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi (DIRECCTE)  
Unité Territoriale des Bouches du Rhône**

Récépissé de déclaration au titre des services à  
la personne au bénéfice de CAGNIART  
Stéphanie, Auto Entrepreneur, domiciliée, 74,  
Route de la Durance - 13860 PEYROLLES  
EN PROVENCE



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECCTE PROVENCE –ALPES-COTE D'AZUR  
UNITE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHONE

MISSION ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI  
ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

SERVICE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

UNITE : SERVICES A LA PERSONNE

**RECEPISSE DE DECLARATION  
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE ENREGISTREE  
SOUS LE N° SAP432749612  
ET FORMULEE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.7232-1-1 DU CODE DU TRAVAIL**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté n° 2012156-0002 du 04 juin 2012 du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône portant délégation de signature pour ce qui relève des attributions et compétences du Préfet de Département à Monsieur Michel BENTOUNSI, Directeur régional adjoint, des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté du 05 juin 2012 portant subdélégation de signature de Monsieur Michel BENTOUNSI, Directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE PACA, à Madame Jeanine MAWIT, Attachée d'Administration des Affaires Sociales, responsable du service Développement de l'Emploi,

## CONSTATE,

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été reçue à l'unité territoriale des Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE PACA le 20 novembre 2012 au nom de **CAGNIART Stéphanie**, Auto Entrepreneur, domiciliée, 74, Route de la Durance - 13860 PEYROLLES EN PROVENCE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de **CAGNIART Stéphanie**, Auto Entrepreneur, sous le numéro **SAP432749612**.

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Bouches-du-Rhône qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité en mode prestataire.

L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

- Cours à domicile, sont **exclus** les activités de conseil d'accompagnement de la personne (**coaching, les cours de nutrition, le « relooking »,...**) et les **cours dispensés dans le cadre de professions règlementées (code de la route,...)**.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail .

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 20 novembre 2012

Pour le Préfet et par délégation,  
Par empêchement du responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône  
La Responsable de service

Jeanine MAWIT

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.97 12 -, 📠 04 91 57 96 40  
Mel : dd-13.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Autre**

**signé par Autre signataire  
le 23 Novembre 2012**

**Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur  
Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de  
l'Emploi (DIRECCTE)  
Unité Territoriale des Bouches du Rhône**

Récépissé de déclaration au titre des services à  
la personne au bénéfice de GRANGIER  
Cécile, Auto Entrepreneur, domiciliée, 16, Rue  
des Forges - 13010 MARSEILLE



PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECCTE PROVENCE –ALPES-COTE D'AZUR  
UNITE TERRITORIALE DES BOUCHES-DU-RHONE

MISSION ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI  
ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE

SERVICE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

UNITE : SERVICES A LA PERSONNE

**RECEPISSE DE DECLARATION  
D'UN ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE ENREGISTREE  
SOUS LE N° SAP522378884  
ET FORMULEE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.7232-1-1 DU CODE DU TRAVAIL**

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31),

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu le décret n° 2011-1133 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne,

Vu l'arrêté n° 2012156-0002 du 04 juin 2012 du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône portant délégation de signature pour ce qui relève des attributions et compétences du Préfet de Département à Monsieur Michel BENTOUNSI, Directeur régional adjoint, des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté du 05 juin 2012 portant subdélégation de signature de Monsieur Michel BENTOUNSI, Directeur régional adjoint des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE PACA, à Madame Jeanine MAWIT, Attachée d'Administration des Affaires Sociales, responsable du service Développement de l'Emploi,



## CONSTATE,

Qu'en application des dispositions du code du travail susvisées, une déclaration d'activité de services à la personne a été reçue à l'unité territoriale des Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE PACA le 23 novembre 2012 au nom de **GRANGIER Cécile**, Auto Entrepreneur, domiciliée, 16, Rue des Forges - 13010 MARSEILLE.

Après examen du dossier, cette demande a été constatée conforme et le présent récépissé de déclaration d'activité de services à la personne a été enregistré au nom de **GRANGIER Cécile**, Auto Entrepreneur, sous le numéro **SAP522378884**.

**Toute modification concernant la structure déclarée ou les activités exercées** devra, sous peine de retrait de la déclaration, faire l'objet d'une déclaration modificative auprès de l'unité territoriale des Bouches-du-Rhône qui modifiera le récépissé initial.

La structure exerce son activité en mode prestataire.

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

- Cours à domicile, sont **exclus** les activités de conseil d'accompagnement de la personne (**coaching, les cours de nutrition, le « relooking »,...**) et les **cours dispensés dans le cadre de professions règlementées (code de la route,...)**,
- Soutien scolaire à domicile.

Ces activités exercées par le déclarant, sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail .

Le récépissé peut être retiré à la structure dans les conditions fixées aux articles R. 7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 23 novembre 2012

Pour le Préfet et par délégation,  
Par empêchement du responsable de l'Unité territoriale des Bouches-du-Rhône  
La Responsable de service

Jeanine MAWIT

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.97 12 - 📠 04 91 57 96 40  
Mel : dd-13.sap@direccte.gouv.fr



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012292-0001**

**signé par Pour le Préfet, le Directeur Départemental Interministériel de la Cohésion Sociale  
le 18 Octobre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
Pôle Ville Accompagnement Logement Social**

Arrêté Domiciliation Aide Médicale d'Etat

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE**

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale**

---

**Arrêté de renouvellement agréant les associations et organismes à but non lucratif en tant qu'organisme domiciliataire pour l'Aide Médicale Etat**

---

Arrêté n°

**Le Préfet**  
**de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
**Préfet des Bouches-du-Rhône**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu les articles L. 251-1 à L. 251-3 et L.252-1 à L.252-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret n°2005-859 du 28 juillet 2005 relatif à l'aide médicale de l'Etat publié au JORF n° 175 du 29 juillet 2005 ;

Vu la circulaire DGAS/DSS/DHOS n°2005-407 du 27 septembre 2005 relative à l'aide médicale de l'Etat ;

Vu le cahier des charges en date du 30 mars 2009 publié au Recueil des Actes Administratifs relatif à la domiciliation au titre de l'Aide Médicale d'Etat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 N° 2009288-6 publié au Recueil des Actes Administratifs et ses avenants;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012242-005 du 29 août 2012 portant délégation de signature à Madame Josiane REGIS, en qualité de Directrice Départementale Interministérielle de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim;

Vu la demande de renouvellement d'agrément présentée par les associations à but non lucratif mentionnées ci-après ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim ;

**ARRETE**

**Article 1** : Les associations ou organismes à but non lucratif inscrits sur le tableau annexe 2 ci-après sont habilités afin de recevoir les demandes d'Aide Médicale de l'Etat et assurer une mission de domiciliation pour les personnes relevant de l'article L251-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. L'agrément fixe le ressort territorial dans lequel cet agrément est accordé.

**Article 2** : Les associations et organismes agréés pour la domiciliation et l'instruction doivent apporter assistance à l'intéressé dans la constitution de leur dossier de demande d'Aide Médicale d'Etat et sont habilités à transmettre la demande et les documents correspondants à l'organisme compétent. Cette mission est exercée à titre gratuit et les organismes habilités doivent se conformer aux dispositions du cahier des charges publié au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 3** : Le présent agrément est accordé pour une durée de trois ans renouvelable à compter de la date de signature de l'arrêté. En cas de manquement d'une association ou d'un organisme agréé à ses obligations, et après que celui-ci ait été mis en demeure de présenter ses observations, le retrait de l'agrément peut être prononcé sans délai.

**Article 4** : Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône, le directeur de chaque association ou organisme à but non lucratif sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Marseille, le

19 OCT. 2012

Pour le Préfet et par délégation  
La Directrice Départementale de la Cohésion Sociale par intérim



Josiane REGIS



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Annexe 2 : Arrêté préfectoral n°

## Structures agréées au titre de la domiciliation Aide Médicale Etat dans le département des Bouches-du-Rhône

NOM DE LA STRUCTURE	ADRESSE
CHRS Amicale du Nid - Orion	60 Bd Baille - 13 006 Marseille
Boutique Solidarité - Fondation Abbé Pierre	16 rue Loubon - 13 003 Marseille
CHRS S.A.R.A.	72 rue de Crimée - 13 003 Marseille
CHRS Forbin - Fondation Saint Jean de Dieu	35 rue de Forbin - 13 002 Marseille
CHRS La Martine - AFOR	73 Av. Emmanuel Allard - 13 011 Marseille
CHRS ARS - Siège social	6 rue des Fabres - 13 001 Marseille
ARS - Foyer la Rose	134-136 Av. de la Rose - 13 013 Marseille
ARS - U.H.D./S.E.M.O.	44 cours Belsunce - 13 001 Marseille
ARS - C.E.M. Lou Cantou	66 Bd Longchamp - 13 001 Marseille
ARS - Atelier Passerelle	50 rue Dragon - 13 006 Marseille
CHRS ARS - La Sousto	7 Bd de la Liberté - 13 001 Marseille
William Booth - Armée du Salut	190 rue Félix Pyat - 13 003 Marseille
CHRS ADJ Consolat	7 rue Consolat - 13 001 Marseille
ADJ Marceau	5a place Marceau - 13 002 Marseille
AMPTA Marseille	39a rue Nationale - 13 001 Marseille
CHRS ANEF	10 Bd d'Athènes - 13 001 Marseille
CSAPA PSA Marseille	357 Bd National - 13 003 Marseille
Collectif Germain Nouveau	7 rue Joseph Diououfret - 13 090 Aix en Provence
Secours Catholique - Aix	2 Bd du Maréchal Leclerc - 13 090 Aix en Provence
CHRS et Centre Maternel "La chaumière"	5 rue Hector Berlioz - 13 640 La Roque d'Anthéron
AMPTA	7 Av. Joseph Fallen - 13 400 Aubagne
CHRS Station Lumière	53 Av. Guillaume Dulac - 13 600 La Ciotat
AMPTA Martigues	5 Av. Frédéric Mistral - 13 500 Martigues
Equipes Saint-Vincent	Les Amarantes - Bat.L - 13 110 Port de Bouc
CHRS Fraternité Salonaise	Z.I de la Gandonne - Le Quintin - 13 300 Salon de Provence
Secours Catholique - Salon-de-Provence	91 rue de Bucarest - 13 300 Salon de provence
Secours Catholique - Arles	9 rue Romain Rolland - 13 200 Arles



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012310-0004**

**signé par Pour le Préfet, le Directeur Départemental Interministériel de la Cohésion Sociale  
le 05 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
Pôle Ville Accompagnement Logement Social**

portant agrément de l'organisme « Habitat  
Pluriel » pour des activités « d'intermédiation  
locative et de gestion locative sociale  
» (Article L365-4 du CCH)

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE LA COHESION SOCIALE  
POLE VILLE - ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT - SOCIAL

ARRETE n°

portant agrément de l'organisme  
« **Habitat Pluriel** »  
pour des activités  
« d'intermédiation locative et de gestion locative sociale » (Article L365-4 du CCH)

Le Préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L365-4 et l'article R365-1 dans sa rédaction issue du décret n°2010-398 du 22 avril 2010 ;

VU la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion ;

VU le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 août 2012 portant délégation de signature à Madame Josiane REGIS, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim ;

VU la circulaire NOR-DEVU1017090C du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;

VU le dossier transmis le 10 août 2012 et complété le 20 septembre 2012 par le représentant légal de l'organisme « **Habitat Pluriel** » 11, rue Armény CS 30001 – 13 826 MARSEILLE CEDEX 06 ;

Considérant l'avis favorable de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône, qui a examiné les capacités de l'organisme à mener de telles activités conformément à l'article R365-4 du code de la construction et de l'habitation ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim ;

# ARRÊTE

## Article 1<sup>er</sup>

Conformément aux articles L365-4 et R365-1 §3 du code de la construction et de l'habitation, l'organisme à gestion désintéressée, « **Habitat Pluriel** », est agréé pour les activités d'intermédiation locative et gestion locative sociale suivantes :

. La location :

- de logements auprès d'organismes agréés au titre de l'article L365-2 ou d'organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues par l'article L 442-8-1 ;
- de logements à des bailleurs autres que des organismes d'habitations à loyer modéré en vue de leur sous-location à des personnes défavorisées dans les conditions prévues aux articles L321-10, L321-10-1 et L353-20 (il s'agit notamment des bailleurs privés, personnes physiques ou morales, des sociétés d'économie mixte et des collectivités locales) ;

. La gestion de résidences sociales mentionnée à l'article R353-165-1.

## Article 2

Cet agrément ne préjuge pas des décisions de financement.

## Article 3

L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

## Article 4

Un compte-rendu des activités agréées et les comptes financiers de l'organisme gestionnaire seront adressés annuellement au plus tard le 30 juin de l'année qui suit celle de l'exercice concerné à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône. Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

## Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille, sis 22-24 Rue de Breteuil 13 006 Marseille, dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ou, pour les personnes auxquelles il sera notifié, à compter de sa notification.



## Article 6

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Directrice départementale de la Cohésion Sociale des Bouches-du-Rhône par intérim sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 05 NOV. 2012

Pour le Préfet  
La Directrice Départementale  
de la Cohésion Sociale par intérim



Josiane REGIS



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n ° 2012340-0001**

**signé par Le Préfet  
le 05 Décembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général  
Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

portant délégation de signature à Madame  
Denise CABART, conseiller d'administration  
de l'intérieur, de l'outre- mer et des  
collectivités territoriales, directeur de la  
réglementation et des libertés publiques



**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE**

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES  
*Mission Coordination Interministérielle*

RAA

---

**Arrêté du 5 DEC. 2012 portant délégation de signature à Madame Denise CABART, conseiller d'administration de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, directeur de la réglementation et des libertés publiques**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du Président de la République du 7 octobre 2010 portant nomination de Monsieur Hugues PARANT, en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté n°2012304-0006 du 30 octobre 2012 portant organisation des directions, services et bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

Vu la note de service de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône en date du 11 décembre 2008 chargeant Madame Denise CABART, conseillère d'administration de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, des fonctions de directeur de la réglementation et des libertés publiques ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## A R R E T E

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Denise CABART, directeur de la réglementation et des libertés publiques, dans les matières et pour les actes ci-après énumérés :

#### **I - BUREAU DES TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE**

##### **A) Pièces d'identité et titres de voyage :**

- établissement des cartes nationales d'identité,
- établissement des passeports biométriques, des passeports de mission, des passeports de service et des passeports temporaires,
- refus d'établissement des CNI et des passeports,
- procès verbal de retrait de CNI ou passeport,
- autorisations collectives de sortie du territoire,
- documents relatifs aux réquisitions,
- inscription au fichier des personnes recherchées.

##### **B) Opposition à sortie du territoire des mineurs.**

##### **C) Correspondances diverses ne soulevant pas de problèmes de principe et réponses aux interventions.**

#### **II. BUREAU AUTOMOBILE ET REGIE DES RECETTES**

##### **A) Certificats d'immatriculation (arrêté du 9/02/2009 modifié)**

- délivrance des certificats provisoires d'immatriculation,
- documents relatifs aux certificats d'immatriculation en série normale,
- documents relatifs aux certificats d'immatriculation des véhicules en situation de transit temporaire et importés en transit,,
- documents relatifs aux certificats d'immatriculation consulaires,
- documents relatifs aux cartes W garages et aux certificats provisoires pour l'export,
- enregistrement des déclarations d'achat,
- refus de renouvellement des cartes W garages par suite d'un usage abusif.

##### **B) Conventions d'habilitation et d'agrément des professionnels visés par les textes réglementaires**

##### **C) Opérations complémentaires**

- documents relatifs aux véhicules endommagés et aux véhicules économiquement irréparables ,
- documents relatifs aux oppositions au transfert de véhicules,
- documents relatifs aux destructions de véhicules,
- délivrance des certificats de situation,
- délivrance des certificats d'opposition ou de non opposition,

- délivrance des attestations diverses relevant du service automobile,
- inscription et radiation de gage,
- enregistrement et annulation des certificats de cession,
- enregistrement des destructions de véhicules,
- documents relatifs aux réquisitions,
- documents relatifs aux identifications.

#### **D) Correspondances diverses ne soulevant pas de problèmes de principe et réponses aux interventions**

#### **E) Régie des recettes**

- encaissement des droits pour les certificats d'immatriculation, droits d'examen des taxis, frais de photocopies des dossiers d'étrangers.

### **III. BUREAU DE LA CIRCULATION ROUTIERE**

#### **A) Enseignement de la conduite et animation des stages de récupération de points**

- délivrance, retrait et suspension de l'agrément des établissements d'enseignement de la conduite automobile et des centres de sensibilisation à la sécurité routière,
- délivrance, retrait et suspension de l'agrément des associations d'insertion ou de réinsertion sociale ou professionnelle qui souhaitent dispenser l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière,
- délivrance du BEPECASER (brevet pour l'exercice de la profession d'enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière), ,
- délivrance, retrait et suspension de l'autorisation d'enseigner et de l'autorisation d'animer des stages, ,
- délivrance, retrait et suspension de l'homologation des centres de formation des candidats au B.E.P.E.C.A.S.E.R ,
- délivrance et retrait de l'agrément en vue de dispenser la formation spécifique destinée aux conducteurs responsables d'infractions ,
- délivrance et retrait des agréments en vue de dispenser la formation à la capacité de gestion et la formation à la réactualisation des connaissances, des exploitants d'établissement d'enseignement de la conduite automobile,
- documents relatifs à la commission départementale de sécurité routière siégeant en section restreintes spécialisées.

#### **B) Permis de conduire**

- délivrance des permis de conduire, conversion des permis militaires, échange des permis de conduire étrangers, validation des diplômes professionnels, établissement des permis de conduire internationaux,
- mesures administratives consécutives à un examen médical,
- décisions portant suspension du permis de conduire,
- mesures portant reconstitution de points du permis de conduire suite à stage de sensibilisation à la sécurité routière,
- délivrance du récépissé de remise de permis de conduire invalidé pour solde de points nuls,
- organisation des commissions médicales préfectorales ( Marseille, Aix-en-Provence et Arles)
- délivrance et retrait d'agrément des médecins agréés, des centres de tests psychotechniques,

- convocation d'office à une visite médicale en commission

### C) Taxis

- organisation de l'examen du certificat professionnel de conducteur de taxi,
- délivrance du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi ,
- délivrance, suspension et retrait de la carte professionnelle de conducteur de taxi,
- délivrance de la carte professionnelle de conducteur de véhicule motorisé à deux ou trois roues,
- délivrance, suspension et retrait des agréments octroyés aux écoles de formation en vue de la préparation du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi et à la formation continue,
- documents relatifs à la commission départementale de taxis et voitures de petite remise ,
- décisions prises en application des dispositions du décret n° 73.225 du 2 mars 1973 et de la loi du 3 janvier 1977 relatifs à l'exploitation des taxis et des voitures de petite remise,
- actes relatifs à l'exploitation d'autorisations de taxis sur l'emprise de l'aéroport de Marseille-Provence .

### D) Professions réglementées

- délivrance et retrait des agréments des centres de contrôle technique ,
- délivrance et retrait des agréments des contrôleurs techniques,
- mesures administratives à l'encontre de ces activités,
- agrément des gardiens de fourrière,
- convocation de la Commission Départementale de Sécurité Routière (section restreinte),
- suivi et contrôle des tableaux de bord établis par les gardiens de fourrière sur le département des Bouches-du-Rhône,
- documents relatifs au protocole d'accord en vue de l'indemnisation des gardiens de fourrière,
- documents relatifs à l'indemnisation des gardiens de fourrière.

### E) Attributions spécifiques

- délivrance et prorogation des cartes professionnelles de chauffeur de voiture de tourisme ( véhicules de tourisme avec chauffeur)
- documents relatifs à la commission départementale de sécurité routière (formation plénière siégeant en cas de consultation sur la mise en place d'itinéraires de déviation de poids lourds).

### F) Correspondances diverses ne soulevant pas de problèmes de principe et réponses aux interventions

## IV. AFFAIRES DIVERSES

Octroi des congés annuels et RTT pour le personnel de la direction.

Par ailleurs, Madame Denise CABART, directeur de la réglementation et des libertés publiques, est autorisée à adresser les expressions de besoin se rapportant à la direction de la réglementation et des libertés publiques, dans la limite de 5 000 euros T.T.C., aux prescripteurs relevant de cette direction.

## **ARTICLE 2 :**

Dans le cadre de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté et sous l'autorité de Madame Denise CABART, directeur de la réglementation et des libertés publiques, délégation de signature est également donnée pour les attributions de leur bureau, à l'exception de correspondances comportant décision ou instruction générale et de la signature des conventions d'habilitation des professionnels de l'automobile à :

- Madame Marie-Antoinette CANNAMELA, attachée, chef du bureau automobile et de la régie des recettes,
- Monsieur Philippe VITTORI, attaché, chef du bureau de la circulation routière,
- Monsieur Nicolas JOYAUX, attaché, chef du bureau des titres d'identité et de voyage.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des chefs de bureau, la délégation qui lui est consentie pour les attributions de son bureau sera exercée par l'un de ceux mentionnés au présent article, indépendamment des délégations prévues à l'article 3.

## **ARTICLE 3 :**

### **I. BUREAU DES TITRES D'IDENTITE ET DE VOYAGE :**

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des attributions exercées par Monsieur Nicolas JOYAUX, dans la limite des attributions propres au bureau des titres d'identité et de voyage à :

- Madame Sylvie MALFAIT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du bureau des titres d'identité et de voyage,
- Madame Séléna PELLETIER, secrétaire administratif et Monsieur Yves GIRAUD, secrétaire administratif, pour l'ensemble des attributions exercées par Monsieur Nicolas JOYAUX à l'exception des procédures de retrait de titres et des procédures relatives à l'article 40 du code de procédure pénale.

### **II. BUREAU AUTOMOBILE ET REGIE DE RECETTES :**

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des attributions exercées par Madame Marie-Antoinette CANNAMELA, dans la limite des attributions propres au bureau automobile à :

- Madame Sylvie CARON, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjoint au chef du bureau  
et des attributions propres à la régie de recettes à :
- Madame Lucile AVALLONE, secrétaire administratif, régisseur

### III. BUREAU DE LA CIRCULATION ROUTIERE :

Dans le cadre des dispositions des articles 1 et 2 du présent arrêté, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des attributions exercées par Monsieur Philippe VITTORI, dans la limite des attributions propres au bureau de la circulation routière à :

- Madame Sylvie PONGE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau,
- Madame Sylvie MOURIES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau,
- Mademoiselle Laurie-Anne BOUSSANT, secrétaire administrative, responsable de la section des commissions médicales et des «incapacités physiques» pour l'ensemble des attributions de cette section.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Denise CABART et de Monsieur Philippe VITTORI, chef du bureau de la circulation routière, la délégation qui leur est consentie en matière de suspension du permis de conduire par les articles 1 et 2 du présent arrêté, pourra être exercée soit par Madame Marie-Antoinette CANNAMELA, chef du bureau automobile et de la régie des recettes, soit par Monsieur Nicolas JOYAUX, chef du bureau des titres d'identité et de voyage soit par Madame Sylvie PONGE, adjointe au chef de bureau de la circulation routière.

#### ARTICLE 4 :

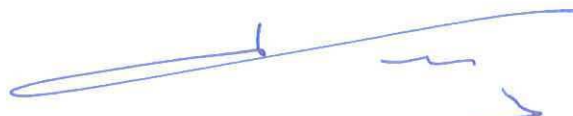
L'arrêté n° 20120376-0003 du 6 février 2012 est abrogé.

#### ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **5 DEC. 2012**

Le Préfet



Hugues PARANT





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2012332-0004**

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général Adjoint  
le 27 Novembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Direction de l'Administration Générale**

Arrêté établissant la liste départementale des  
personnes habilitées à dispenser la formation  
et à délivrer l'attestation d'aptitude  
mentionnées à l'article L211-13-1 du code  
rural



**PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

**PREFECTURE**

-----  
**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE**

-----  
**POLICE ADMINISTRATIVE**  
-----

**A R R Ê T É**

établissant la liste départementale des personnes habilitées  
à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées  
à l'article L.211-13.-1 du code rural

le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier Officier de la Légion d'honneur  
Chevalier Officier de l'Ordre National du Mérite

-ooOoo-

Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du code rural ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et du Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône,

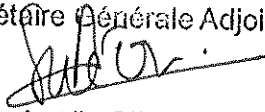
## ARRÊTE

Article 1er : Les personnes figurant dans le tableau en annexe du présent arrêté sont habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L.211-13-1 du code rural.

Article 2 : L'arrêté du 20 février 2012 établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude, mentionnées à l'article L.211-13-1 du code rural, est abrogé.

Article 3 : Le Secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Directeur départemental de la protection des populations des Bouches-du-Rhône sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille le 27 novembre 2012

Pour le Préfet  
la Secrétaire Générale Adjointe  
  
Raphaëlle SIMEONI

## ANNEXE

### Liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation et à délivrer l'attestation d'aptitude mentionnées à l'article L.211-13-1 du code rural

Identité du formateur	Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques	Diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
Mme Mireille MARTI	290 chemin du Boullidou 13510 Eguilles  06 14 35 98 21	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques, option "éducation canine")	Zone industrielle d'Aix les Milles 13100 Aix en Provence
Melle Aude CLERY	Centre canin la Grignande Route de Salon 13450 Grans  06 81 71 25 28	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Centre canin la Grignande Route de Salon 13450 Grans  1825 chemin de Val des Fleurs 13170 les Pennes Mirabeau  Bastide de la Salle Quartier la Salle Place des marronniers 13320 Bouc Bel Air
Mr Gérard FELICES	4 impasse du Roucas 13660 Orgon  06 27 46 23 16	- Certificat d'étude pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Salle municipale 13440 Cabannes
Mr Paul VASSALLO	Ecole du chien Chemin du Reydet 84800 l'Isle sur la Sorgue  04 90 38 32 30	- Certificat de capacité (animaux de compagnie, d'espèces domestiques)  - Certificat d'étude pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Domaine la Petite Route de St Chamas 13540 Grans
Mr Claude BARNIER	Chien Service + 150 avenue du Merlan 13014 Marseille  06 16 07 01 31	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant) - Certificat d'étude pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Salles de la Mairie d'Allauch 13190 Allauch
Mr Jean-Baptiste CALLEA	Centre d'éducation canine d'Aubagne Quartier de la Brossarde Zone industrielle des Paluds 13400 Aubagne  06 79 20 62 48	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Centre d'éducation canine d'Auriol Pas de l'Avé 13690 Auriol  Quartier de la Brossarde Zone industrielle des Paluds 13400 Aubagne

Identité du formateur	Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques	Diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
Mr Christophe MICHIT	SARL Cat et Chris 684 route de St Rémy 13750 Plan d'Orgon  04 90 73 13 56	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant)  - Certificat d'étude pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	684 route de St Rémy 13750 Plan d'Orgon
Mme Nicole MOLINA	Centre ID'FIX Route de Caire Val 13410 Lambesc  04 42 92 75 12	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat d'étude pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Centre ID'FIX Route de Caire Val 13410 Lambesc
Mr Philippe LOMBARD	980 chemin de Notre Dame 83560 St Julien le Montagnier  04 94 59 62 69	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant)	Club Canin Sainte Victoire 13610 le Puy Ste Réparate
Mr Boumedienne BENHAMOU	CFPPA Site de Valabre Chemin du Moulin Fort 13548 Gardanne Cedex  04 42 93 87 42	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant)	Terrain d'éducation canine 13290 les Milles
Mr Marc GUILLOTOT	Les Plantades Quartier de Mauran 13130 Berre l'Etang  06 08 52 03 05	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Attestation de formation d'éducateur canin, stade 1 et 2, psychologie canine	Les Plantades Quartier de Mauran 13130 Berre l'Etang
Mme Patricia GUILLOTOT	Les Plantades Quartier de Mauran 13130 Berre l'Etang  06 11 07 57 27	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Les Plantades Quartier de Mauran 13130 Berre l'Etang
Mr Frédéric HAMON	10 traverse Pierre Abondance 13011 Marseille  06 77 48 68 78	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat d'étude pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	31 montée du commandant de Robien 13011 Marseille
Mr Gérard BETHON	4 lotissement les Iris 13320 Bouc Bel Air  (phocean2@wanadoo.fr)	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant) - Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	CPCGD Stade de Mimet 13105 Mimet

Identité du formateur	Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques	Diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
Mr Joseph GIORGIO	Club canin CECF RN 568 – la Feuillane Chemin de l'ancien camping 13270 Fos sur Mer  06 18 81 01 99	- Certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Club d'Education Canine RN 568 – la Feuillane Chemin de l'ancien camping 13270 Fos sur Mer
Mr Emmanuel GAULTIER	174 route de Gordes Coustellet 84220 Cabrières d'Avignon  06 82 62 33 85	- Diplôme de vétérinaire comportementaliste (Ecoles Nationales Vétérinaires Françaises)	Route de Coudoux 13410 Lambesc
Mr Dominique PERROT	Traverse du canal Quartier des Sardenas 13680 Lançon de Provence  06 09 51 58 92	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Traverse du canal Quartier des Sardenas 13680 Lançon de Provence
Mr Eric TRAMSON	Formations à domicile  06 15 13 24 64	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant) - Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Aucun (formations assurées au domicile des détenteurs de chiens)
Mr Paul BRAU	Club canin RN 1453 13310 St Martin de Crau  (paul.martine.brau@orange.fr)	- Certificat de formation à l'élevage canin de la société centrale canine	Club canin RN 1453 13310 St Martin de Crau
Mme Martine BRAU	Club canin RN 1453 13310 St Martin de Crau  (paul.martine.brau@orange.fr)	- Certificat de formation à l'élevage canin de la Société centrale canine	Club canin RN 1453 13310 St Martin de Crau
Mr Cédric BENGUIGUI	1450 avenue Paul Brutus les Cadeneaux 13170 les Pennes Mirabeau  (ccb2000@orange.fr)	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant) - Brevet de moniteur de club	1450 avenue Paul Brutus les Cadeneaux 13170 les Pennes Mirabeau
Mr Serge FELIX	Amicale Cynophile de Beauchamp MFR route de Graveson 13630 Eyragues	- Moniteur en éducation canine – Educateur 2 <sup>ème</sup> degré	MFR route de Graveson 13630 Eyragues
Mr Guillaume PAVARD	10 avenue de Delphes 13006 Marseille  04 91 78 44 55	- Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire	10 avenue de Delphes 13006 Marseille

Mme Mireille SEYMAND	2 rue des lavandes 13220 Chateauneuf les Martigues  06 73 25 46 21	- Diplôme d'honneur (moniteur 1 <sup>er</sup> degré)	Les Amis du Chien Boxer Club d'éducation canine 1450 avenue Paul Brutus les Cadeneaux 13170 les Pennes Mirabeau
----------------------	---	--	---

Identité du formateur	Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques	Diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
Mr Grégory SEBASTIEN	Club d'éducation canine 1450 avenue Paul Brutus les Cadeneaux 13170 les Pennes Mirabeau  06 23 84 80 32	- Diplôme d'honneur (moniteur 1 <sup>er</sup> degré)	Club d'éducation canine 1450 avenue Paul Brutus les Cadeneaux 13170 les Pennes Mirabeau
Mr Sylvain MARTINEZ	E.I. Martinez Sylvain "Lazy Dog" 759 avenue Vidier 84270 Vedène  06 20 89 00 06 lasydog.educ@gmail.com	- Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres - Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Formations assurées au domicile des particuliers
Mme Marilyn AILLAUD JAUVET	CFPPA Métiers de l'animal Site de Valabre 13548 Gardanne Cedex  04 42 93 87 30 marilyn.jauvet@educagri.fr	- Diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire	CFPPA Métiers de l'animal Site de Valabre 13548 Gardanne Cedex
Mr Patrice GAY	ASLEC Quartier du gros pin Varage-Massane 13920 St Mitre les Remparts  06 81 58 35 13	- Diplôme d'honneur (moniteur canin 1 <sup>er</sup> degré/stage MOFAA Société Canine Midi Côte d'Azur)	ASLEC Quartier du gros pin Varage-Massane 13920 St Mitre les Remparts
Mr Luc AUROL	ASLEC Quartier du gros pin Varage-Massane 13920 St Mitre les Remparts  06 81 58 35 13	- Diplôme d'honneur (moniteur canin 1 <sup>er</sup> degré/stage MOFAA Société Canine Midi Côte d'Azur)	ASLEC Quartier du gros pin Varage-Massane 13920 St Mitre les Remparts
Mme Valérie BELMONTE AUROY	ASLEC Quartier du gros pin Varage-Massane 13920 St Mitre les Remparts  06 81 58 35 13	- Diplôme d'honneur (moniteur canin 1 <sup>er</sup> degré/stage MOFAA Société Canine Midi Côte d'Azur)	ASLEC Quartier du gros pin Varage-Massane 13920 St Mitre les Remparts

Mme Elisabeth CHARVET BRAQUET	SELARL Vétérinaire St Eloi Quartier Chassaoude Nord Route de Puylobier 13530 Trets  04 42 29 25 50 clinvet.sainteloi@wanadoo.fr	- Diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire	- SELARL Vétérinaire St Eloi Quartier Chassaoude Nord Route de Puylobier 13530 Trets - Salle municipale Trets
Mme Magali MARECHAL	SELARL Vétérinaire St Eloi Quartier Chassaoude Nord Route de Puylobier 13530 Trets  04 42 29 25 50 clinvet.sainteloi@wanadoo.fr	- Diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire	- SELARL Vétérinaire St Eloi Quartier Chassaoude Nord Route de Puylobier 13530 Trets - Salle municipale Trets

Identité du formateur	Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques	Diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
Mr René MARTINEZ	Association Club d'Education Canine de Mouriès Quartier Croix du Jubilé 13690 Mouriès  06 83 24 69 09	- Brevet de moniteur de club habilité à la pratique de disciplines incluant du mordant	Club d'Education Canine de Mouriès Quartier Croix du Jubilé – RD 24 13690 Mouriès
Mr Bernard Patrice GRAU	Centre de dressage et d'éducation canine Bernard GRAU 21 traverse Noire (St Marcel) 13011 Marseille  04 91 35 57 42 jenny522@voila.fr	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant)	- 21 traverse Noire (St Marcel) 13011 Marseille  - ex-chenil de Valdonne quartier Beaume de Marron 13124 Peypin
Mr Eddie Jean Marie CONSIGNY	Cercle Canin Velauxien Chemin de la Joséphine 13880 Velaux  06 10 70 64 12 cercle.canin.velauxien@gmail.com	- Brevet de moniteur de club habilité à la pratique de disciplines incluant du mordant	Cercle Canin Velauxien Chemin de la Joséphine 13880 Velaux
Mr Olivier MAFFEY	EDUCANIN 13 Résidence les Hélianthes Bt C3 n° 8 Rue des Symphonides 13500 Martigues  06 69 62 25 91  educanin13@aol.com	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)  - Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Hôtel le Balladin Avenue Jean-Paul Marat Quartier de l'Escaillon 13500 Martigues

Mr Guy Pascal CHIVA	Centre d'éducation canine LE PEGASE 1513 les Confignes chemin du Pont de Bois 13160 Chateaufrenard  06 88 11 07 71	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant)  - Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres  - Brevet de moniteur de club habilité à la pratique de disciplines incluant du mordant	Centre d'éducation canine LE PEGASE 1513 les Confignes chemin du Pont de Bois 13160 Chateaufrenard
Mr Bruno COTI	Association Canine de St Maximim 43 B avenue Jean Compadiou 13012 Marseille  06 25 41 70 85	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Formations assurées au domicile des particuliers
Mme Elisabeth GERARD	Club Canin de Marignane Boulevard François Berangue 13700 Marignane  06 10 55 11 58	- Diplôme d'entraîneur de club (Société Centrale Canine - 93535 Aubervilliers)	Club Canin de Marignane Bd François Berangue 13700 Marignane
Mr Eric GERARD	Club Canin de Marignane Boulevard François Berangue 13700 Marignane  06 10 55 11 58	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant)  - Diplôme d'entraîneur de club (Société Centrale Canine - 93535 Aubervilliers)	Club Canin de Marignane Bd François Berangue 13700 Marignane



Identité du formateur	Adresse professionnelle et coordonnées téléphoniques	Diplôme, titre ou qualification du formateur	Lieux de délivrance des formations
Melle Christine LAPINA	Clinique vétérinaire des Charrons 32 avenue du 2 <sup>ème</sup> cuirassiers 13420 Gémenos  04 42 32 01 22  ga-la@wanadoo.fr	- Diplôme d'Etat de Docteur Vétérinaire	- Clinique vétérinaire des Charrons 32 avenue du 2 <sup>ème</sup> cuirassiers 13420 Gémenos - Ecuries de Fontblanche 13830 Roquefort la Bédoule
Melle Karen GOMOT	SELARL des docteurs DUMAZY et GOMOT 22 rue de la Pierre du Pebro 13800 Istres  04 42 11 81 34 kgomot@aliceadsl.fr	Docteur en médecine vétérinaire	22 rue de la Pierre du Pebro 13800 Istres

Mr Serge VELLA	Groupement Amicale de Dressage de Marseille Stade de la Maussane Montée de St Menet 13011 Marseille  04 91 66 15 49	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant) - Stage MOFAA (Société Canine Midi Côte d'Azur)	Stade de la Maussane Montée de St Menet 13011 Marseille
Mme Christiane MARTIN BUISSON	C.E.C.S. Arles 13 rue Catherine Bechet 13200 Arles  04 90 93 75 62 buissonrolky@aol.com	- Diplôme d'honneur de moniteur canin	Route de Gimeaux 13200 Arles
Mr Dominique SCHABAT	Impasse Draille des Jonquets 13200 Arles  04 90 49 99 16 toutou.cool@aliceadsl.fr	- Educateur 2 <sup>ème</sup> degré - Stage MOFAA (Société Canine Midi Côte d'Azur) - Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	- 1 avenue 1 <sup>ère</sup> division France Libre  - 10 boulevard Victor Hugo 13200 Arles
Mr Etienne DELLIEU	Chemin de Bourgeac 13520 Paradou  06 74 85 99 42 dellieu.etienne@yahoo.fr	Educateur 1 <sup>er</sup> degré	Route de Gimeaux 13200 Arles
Mr Jean-Marc ALAN	CHIEN D'ELITE 5 chemin de la Pierre Blanche 13780 Cuges les Pins  06 16 91 87 66 jean_marc_alan@yahoo.fr	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant) - Stage MOFAA (Société Canine Midi Côte d'Azur) - Brevet de moniteur de club	Chemin du cimetière 13780 Cuges les Pins
Mr Jean-Luc CARBONE	AUX CROCS CANINS Quartier Saccaron – villa les Romarins 83910 Pourrières  06 33 08 05 37 jeanlucarbonne@orange.fr	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant)	201 route de la SEDS parc du relais BTD 13127 Vitrolles

Mr Serge VELLA	Groupement Amicale de Dressage de Marseille Stade de la Maussane Montée de St Menet 13011 Marseille  04 91 66 15 49	- Certificat de capacité (pour le dressage des chiens au mordant) - Stage MOFAA (Société Canine Midi Côte d'Azur)	Stade de la Maussane Montée de St Menet 13011 Marseille
Mr Jean-Luc DJELALIAN	Clinique Vétérinaire du Lorient ZA le Pujol II 13390 Auriol  <a href="mailto:jljelalian@gmail.com">jljelalian@gmail.com</a>	- Diplôme d'études fondamentales vétérinaires	Clinique vétérinaire du Lorient ZA le Pujol II 13390 Auriol
Mme Cécile PEYRONDET	Club canin de la Venise Provençale 13500 Martigues  04 42 80 49 36	- Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques - Stage MOFAA (Société Canine Midi Côte d'Azur)	Club canin de la Venise Provençale Lieu-dit "la Pradelle" 13500 Martigues
Mme Isabelle CHAUVEL	Club canin de la Venise Provençale 13500 Martigues  04 42 80 49 36	- Carnet officiel du carnet d'éducation canine - Stage MOFAA (Société Canine Midi Côte d'Azur)	Club canin de la Venise Provençale Lieu-dit "la Pradelle" 13500 Martigues
Mr Rémi MEALARES	108 rue de la Salicorne 34470 Perols  06 61 70 93 25 <a href="mailto:mealares.remi@orange.fr">mealares.remi@orange.fr</a>	- Brevet de technicien agricole (qualification : conduite de l'élevage canin) - Certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux domestiques	Formations assurées au domicile des particuliers
Mr Claude PAVIS	1 avenue de la gare 10130 Ervy le Chatel  06 13 02 37 30 <a href="mailto:last.caninox@laposte.net">last.caninox@laposte.net</a>	- Certificat de capacité d'éducateur comportementaliste canin - Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Formations assurées au domicile des particuliers
Mr Thierry TOUACHE	Chemin de la Joséphine 13880 Velaux  06 10 70 64 12 <a href="mailto:thierry.touache@hotmail.fr">thierry.touache@hotmail.fr</a>	- Certificat de capacité pour le dressage des chiens au mordant	Club canin de Velaux Chemin de la Jozséphine 13880 Velaux
Mme Béatrice SUZAN	17 avenue de la Marine 13600 La Ciotat  <a href="mailto:beatrice.suzan@hotmail.fr">beatrice.suzan@hotmail.fr</a>	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat d'études pour les sapisseurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	Formations assurées au domicile des particuliers

Mme Suzy PICHOT	5210, route d'Avignon – Lieu dit Lignane – 13540. Puyricard 04 42 21 15 09	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques) - Certificat d'études pour les sapisiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres	5210, route d'Avignon (RN 7) – Lieu dit Lignane – 13540. Puyricard
Mme Anita MALIGNE	Centre d'Education Canine Z.I. Les Paluds 13400. Aubagne 06 79 20 62 48 toutouologue@free.fr	- Certificat de capacité (relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie et d'espèces domestiques)	Centre d'Education Canine Z.I. Les Paluds 13400. Aubagne